



**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR L'AGREMENT 2026 DES ENTREPRISES AU
PROFIT DE LA DID DE DJIBOUTI**

1 – IDENTIFICATION DU SERVICE ACHETEUR

MINISTERE DES ARMEES
Direction d'infrastructure de la Défense de Djibouti
SP 40191
00200 HUB ARMEES
Courriel : did-djibouti-marches.contact.fct@intradef.gouv.fr

2 – NATURE DES PRESTATIONS

Le présent avis d'appel à candidature concerne les marchés de **travaux**, de **fournitures**, de **services** et de **prestations intellectuelles** passés selon une procédure adaptée, devant être réalisés au cours de l'année 2026, au profit de toutes les emprises militaires des Forces Françaises stationnées en République de DJIBOUTI.

3 – LANGUE ET MONNAIE

Les correspondances, les documents et les actes seront rédigés en **français** et seront exprimés en **Francs Djibouti** et/ou **€uros**.

4 – « CORPS D'ETAT » CONSTITUANT L'AGREMENT 2026

4.1 – « CORPS D'ETAT » CONSTITUANT L'AGREMENT POUR LES MARCHES DE TRAVAUX

La liste des agréments présentés est la suivante :

1. Petits travaux d'entretien, réparation tous corps d'état – technicité courante (hors travaux d'électricité) ;
2. Tous corps d'état – technicité confirmée (hors travaux d'électricité) ;
3. Canalisations, réseaux d'assainissement, assainissement autonome, réseaux d'adduction en eau potable ;
4. Réseaux AEP spécialité polyéthylène soudure à chaud ;
5. Réservoirs de stockage ;
6. Terrassements, routes, chaussées, trottoirs et pavage ;
7. Poteaux et clôtures – espaces verts – arrosages ;
8. Couverture – charpente – bardage ;
9. Peinture – ravalement – isolation thermique ;
10. Revêtements céramiques (sols et murs) ;
11. Construction et structures métalliques ;
12. Constructions modulaires et industrialisées ;
13. Menuiseries Métalliques ;
14. Menuiseries Aluminium ;
15. Menuiseries bois – intérieur et extérieur ;
16. Serrurerie – métallerie – ferronnerie ;
17. Plomberie – installations sanitaires ;

18. Fluides médicaux ;
19. Climatisation – technicité courante (windows – splits) ;
20. Climatisation – technicité confirmée (centralisée) ;
21. Planchers surélevés ;
22. Plafonds suspendus ;
23. Electricité courants faibles – technicité confirmée ;
24. Electricité basse tension – technicité courante ;
25. Electricité basse tension – technicité confirmée ;
26. Electricité BT / HTA – technicité confirmée ;
27. Electricité BT / HTA et BT / HTB – technicité confirmée ;
28. Alarme intrusion incendie.
29. Fourniture et pose de panneaux photovoltaïques.

4.2 « CORPS D'ETAT » CONSTITUANT L'AGREMENT POUR LES MARCHES DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

1. Maintenance des réseaux délivrant des fluides médicaux ;
 2. Maintenance des climatisations individuelles ;
 3. Maintenance des climatisations centralisées ;
 4. Maintenance des groupes électrogènes et environnement ;
 5. Maintenance des ponts roulants et appareils de levage ;
 6. Maintenance des portes et portails automatiques ;
 7. Maintenance des osmoseurs ;
 8. Maintenance des équipements sous pression ;
 9. Entretien des canalisations, fosses, regards, pompes de relevage ;
 10. Vérifications périodiques réglementaire hors électricité ;
 11. Maintenance des systèmes CADIVS (Contrôle d'Accès, Détection Intrusion, Vidéo Surveillance) ;
 12. Maintenance des systèmes Incendie (détection et extinction) ;
 13. Maintenance des réseaux AEP, système de chloration et système de surpression ;
 14. Maintenance des piscines ;
 15. Maintenance des hottes aspirantes.
-
16. Fourniture d'articles de peinture ;
 17. Fourniture d'articles de plomberie ;
 18. Fourniture d'articles de serrurerie, métallerie
 19. Fourniture d'articles d'électricité ;
 20. Fourniture d'articles de maçonnerie, carrelage ;
 21. Fourniture d'articles de menuiserie.

4.3 « CORPS D'ETAT » CONSTITUANT L'AGREMENT POUR LES MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

1. Bilan thermique ;
2. Bilan de puissance électrique ;
3. Levée topographique ;
4. Etudes foudre ;
5. Rédaction d'études de faisabilité et de fiche programme (AMO)

5 – CLASSEMENT DES ENTREPRISES

Les candidatures admises sont classées par corps d'état souhaités par les entreprises et en fonction de leurs capacités et de leurs chiffres d'affaires.

6 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

6.1 – MINIMA EXIGE

Seules les entreprises dont la moyenne des chiffres d'affaires 2024 et 2025 est supérieure à 8 000 000 DJF peuvent concourir pour l'agrément 2026, selon leurs capacités techniques et financières, et dans la limite de leur qualification respective.

Les entreprises créées depuis moins d'un an à la date de remise des offres devront justifier d'un chiffre d'affaires au moins égal à (8 000 0000 DJF/12) X nombre de mois d'existence.

6.2 – LES DOCUMENTS ET LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS A FOURNIR PAR LES CANDIDATS

6.2.1 – Lettre de candidature

La lettre de candidature est adressée au Directeur de l'infrastructure de la défense de Djibouti. Elle précise les « corps d'état » souhaités par l'entreprise, en rapport avec son domaine d'activités, et ce, conformément à la liste des « corps d'état » constituant l'agrément 2026 qui figure à l'article 4 ci-dessus.

6.2.2 – Capacités économiques et financières de l'opérateur économique (entreprise)

1. Déclarations relatives aux deux (2) exercices précédents (2024 – 2025) certifiées conformes par la direction générale des impôts du Ministère de l'économie, des finances - chargé de l'industrie et de la planification, ou copie certifiée conforme des imprimés relatifs aux bénéfices professionnels par exercice.
2. Attestation générale exercice 2026 copie certifiée conforme à l'original
3. Copie du récépissé concernant l'inscription de l'entreprise au registre du commerce, certifiée conforme à l'original par l'organisme habilité (ODPIC).
4. Copie de la patente 2026 recto/verso, certifiée conforme à l'original par la direction des impôts ou par un organisme habilité (district).
5. Déclaration annuelle de la situation de la main d'œuvre (DASMO).
6. Le cas échéant, **attestation d'assujetti à la TVA ou TBS**, délivrée par la direction des impôts, copie certifiée conforme par l'organisme habilité.
7. Un extrait du casier judiciaire bulletin n° 3 (ou équivalent pour les étrangers) relatif au dirigeant de l'entreprise.
8. Liste des personnes habilitées à engager l'entreprise.
9. Attestation de responsabilité civile professionnelle.

6.2.3 – Capacités techniques et financières de l'opérateur économique (entreprise)

1. Déclaration indiquant les moyens humains (validée par CNSS) et la composition de l'entreprise : effectifs à la date de remise des candidatures.
2. Déclaration indiquant les moyens matériels et la liste (avec photos) du matériel détenu que le candidat mettra à disposition dans le cadre du marché.
3. Références professionnelles et capacités techniques.

Le candidat devra fournir des références de marchés similaires du ou des corps d'Etat sur lesquels il candidate, accompagnés le cas échéant d'attestations de bonne exécution ou de certificats de capacité.

7 – SELECTION DES CANDIDATURES

Le RPA peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai qui ne saurait être supérieur à 2 semaines.

A l'issue, les candidats qui ne produisent pas les pièces demandées sont **éliminés** par le pouvoir adjudicateur.

7.1 – EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidatures, qui n'ont pas été éliminées, sont examinées au regard des niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières des « **corps d'état** » constituant l'agrément 2026 conformément à l'article 6 ci-dessus. Les candidatures, qui ne satisfont pas à ces niveaux de capacité sont **éliminées**.

7.2 – ADMISSION DES CANDIDATS

Le représentant du pouvoir adjudicateur (RPA), sur avis de la commission d'ouverture des plis, décide de la liste des candidats « **admis** » et « **non admis** », pour présenter des offres dans le cadre de l'agrément 2026.

Le résultat de la consultation **est notifié** aux candidats « **admis** » et « **non admis** » chacun en ce qui le concerne. La liste des **entreprises admises** est affichée à l'entrée de la Direction de l'infrastructure de la défense de Djibouti.

CONSULTATION DES ENTREPRISES

Les consultations des entreprises admises seront réalisées pour les marchés à procédure adaptée (M.A.P.A.) simples inférieurs ou égaux à 8 000 000 DJF HT.

En cours d'année, le recours à une entreprise non agréée nécessitera la constitution d'un dossier de candidature et complètera la liste des entreprises agréées.

8 – LIEU ET CONDITIONS DE DEPOT DES PLIS

Les plis concernant les candidatures doivent parvenir à l'adresse indiquée ci-dessous sous plis fermés, cachetés et portant la mention « *AGREMENT 2026* »

**Direction d'Infrastructure de la Défense de Djibouti
Service Achats Infrastructure
Quartier Massart
Bâtiment 002 – 1er étage – Porte 108**

Les plis seront remis contre récépissé, exclusivement aux horaires suivants : du dimanche au jeudi de 6h30 à 12h00.

La DID est située dans une enceinte militaire (base aérienne 188). Toute personne non munie d'un badge d'accès désirant déposer un pli, devra prévenir 48 heures avant le jour du dépôt, aux numéros suivants :

- 21.45.11.49
- 21.45.11.38

Un personnel de la DID viendra récupérer le pli à l'entrée de la base.

9 – DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES

La date limite de réception des candidatures est fixée au :

DIMANCHE 22 MARS 2026 AVANT 12h00

Les plis remis après les date et heure prévues seront rejetés.

10 – DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION :

22 FEVRIER 2026 AU PLUS TARD

Signature du Pouvoir Adjudicateur :